



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune de KIRCHHEIM

Procès Verbal des délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance extraordinaire du 06 juillet 2018

Convocation du 04 juillet 2018

| Conseillers | |
|-------------------|----|
| Élus : | 15 |
| En Exercice : | 12 |
| Présents : | 12 |
| Absents excusés : | 0 |
| Procuration : | 0 |

ORDRE DU JOUR

Sous la Présidence de M. Patrick DECK - Maire

| | |
|------------------------|--|
| Membres présents : | <u>Adjoint</u> : |
| | M. SIEFERT Bertrand, M. BRUCKER Frédéric. |
| Membre absent excusé : | <u>Conseillers Municipaux</u> : |
| | M. CHRISTOPHE Jacques, M. DUPARCQ Arnaud, M. KASPAR Fabien, Mme GRAUSS Elisabeth, Mme LIENHARDT Catherine, Mme LIGOUT Denise, M. SCHMITT Pierre, Mme VOGEL Claudine, Mme WINTZ Jacqueline. |
| | ./. |

ORDRE DU JOUR :

- 1°) – Désignation de la secrétaire de séance.
- 2°) – Emploi saisonnier – engagement d'un agent non titulaire

M. le Maire souhaite une cordiale bienvenue aux conseillers municipaux et demande de passer à l'ordre du jour.

1°) Désignation de la secrétaire de séance.

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Après délibération, le Conseil Municipal désigne M. Frédéric BRUCKER, en qualité de secrétaire de séance.

36/18 Emploi saisonnier – engagement d'un agent non titulaire

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les besoins saisonniers notamment pour le fleurissement communal ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à procéder à l'embauche (emploi d'été 2018) d'un agent non titulaire pour la période suivante du 09 au 31 juillet 2018, avec une priorité pour les habitants de la commune.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Avoir 18 ans au 1^{er} juin 2018 ;
- Avoir le permis de conduire B afin de pouvoir conduire une camionnette ;
- Déposer une demande de candidature écrite avec CV ;
- Etre en cursus scolaire ou universitaire en priorité ;
- Avoir sa résidence familiale à Kirchheim en priorité ;
- Sachant travailler en autonomie.

L'intéressé(e) sera embauché(e) en qualité d'adjoint(e) technique 2^{ème} classe et sera rémunéré(e) au 1^{er} échelon de ce grade à hauteur de 35 heures hebdomadaires.

Les crédits sont disponibles au budget 2018.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00.

Le Maire
Patrick DECK